



Note de présentation synthétique du Budget primitif 2024

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2024 sera disponible sur le site internet de la ville.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2024 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 7 mars 2024.

Budget principal 2024

Grands chiffres de l'équilibre budgétaire 2024 :

4 946 537,03 € en fonctionnement et **2 969 727.28 €** en investissement.

Pour rappel, en 2023, l'équilibre du BP était de :

5,57 M€ en fonctionnement et **2,42 M €** en investissement.

Les prévisions de charges de personnel s'élèvent à **2 M€** en 2024. Pour rappel, en 2023, elles étaient de **1.95 M€**

Les grandes orientations budgétaires pour 2024 sont les suivantes :

Le contexte économique et social ainsi que les orientations du Gouvernement à travers le Projet de Loi de Finances (PLF) continuent de placer la réalisation de l'équilibre budgétaire sous une contrainte considérable.

L'inflation généralisée continue d'impacter la quasi-totalité des actions municipales à commencer par l'envolée des coûts de l'énergie, même si elle a été pour partie moins forte qu'initialement prévue lors du renouvellement de marché de fournitures d'électricité, celui-ci a conduit à un tarif multiplié par 2.5 en 2023.

Les orientations du PLF indiquent malheureusement que le Gouvernement n'a pas pris toute la mesure de l'enjeu pour accompagner les collectivités et leur capacité d'action. Par exemple, les différents dispositifs de boucliers tarifaires actés sur 2022 et 2023, même s'ils ne couvraient pas l'explosion des dépenses énergétiques, ne sont tout simplement pas reconduits dans le PFL2024 alors que les factures d'électricité et de gaz demeurent à leur niveau particulièrement élevés.

L'Etat acte une revalorisation de la Dotation Globale de Fonctionnement d'uniquement 0.80 % (dotation gelée depuis 2018), ce qui est à la fois loin de couvrir l'inflation de 2022 de 7.1 % ainsi que celle de 2023 estimée à 5%, ou les hausses successives de la valeur du point d'indice.

Plutôt que de rehausser ses concours aux collectivités pour les aider à faire face aux conséquences des inflations et soutenir les habitants, l'Etat devrait probablement à nouveau augmenter les bases foncières de manière automatique.

En 2024, notre commune maintiendra son choix de faire face à ses dépenses sans recourir à l'augmentation du taux municipal de la taxe foncière, en privilégiant avant tout les mesures d'économies internes et structurelles. Ce choix marque la volonté d'épargner le pouvoir d'achat des Clarensacois déjà grevé par la situation économique.

Ainsi l'effort de sobriété va au-delà du seul plan de mesures d'économies d'énergie dans nos bâtiments et traverse l'ensemble de ses orientations budgétaires. En l'absence du recours à l'augmentation du taux de fiscalité locale, chaque économie possible sera mobilisée pour maintenir la dépense et l'action utile au service des habitants.

Cela continue de passer par la maîtrise de la masse salariale et des dépenses courantes compressibles afin de rester en mesure de :

- Répondre aux besoins de solidarité de la population dans un contexte où les effets économiques et sociaux risquent d'accroître la précarité des plus vulnérables.
- Maintenir le niveau d'action en matière éducative et au service de l'enfance et de la jeunesse, avec le maintien du niveau de financement des coopératives scolaires, des spectacles à destination des scolaires et de l'action éducative de la Commune.
- De consolider le déploiement d'une politique culturelle et d'animation en proximité de la Commune, comme au travers du maintien des traditions.
- De soutenir la vie associative et l'engagement dans la participation bénévole des Clarensacoises et des Clarensacois. Au-delà du volume de subventions aux associations, il est à noter l'augmentation du coût représenté par l'entretien des équipements mis à disposition de la vie associative, qu'il s'agisse des équipements sportifs ou autres salles. Pour 2024, les coûts afférents à l'eau, l'électricité et le chauffage dans ces équipements mis à disposition des associations Clarensacoises sont budgétés à hauteur de 13 950 €.
- De poursuivre la mise en œuvre de notre économie d'énergie à l'échelle communale ainsi que notre stratégie de résilience en faveur de l'adaptation de la commune au changement climatique comme à la préservation de la biodiversité.

Cet impératif d'adaptation aux transitions énergétiques et de préservation de notre patrimoine continuera de guider nos projets d'investissement. Malgré une marge de manœuvre impactée par ce contexte financier, nos principaux projets seront maintenus sans, pour l'instant, mobiliser la capacité à recourir à l'emprunt. L'utilisation de ce levier serait alors ajustée au strict besoin de notre PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement).

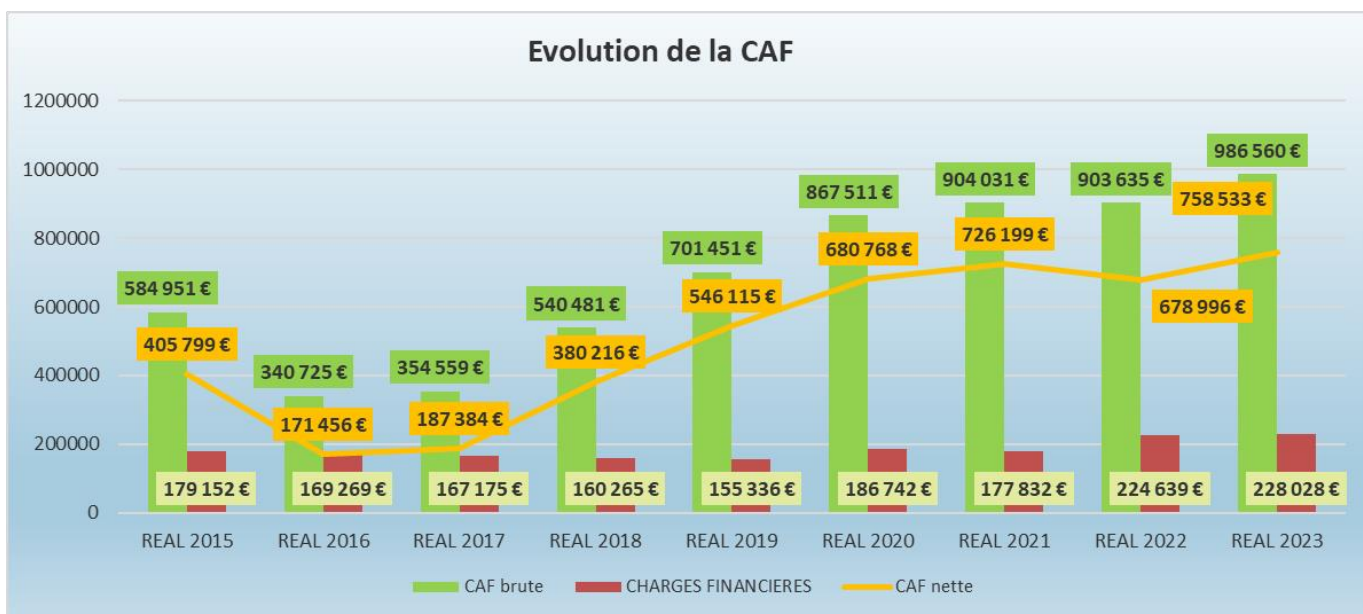
Les projets répondant à l'adaptation aux transitions écologiques et énergétiques seront privilégiés, avec notamment le développement du photovoltaïque, la préparation de la renaturation des cours d'écoles, la désimperméabilisation du parking de la police municipale. Les autres opérations consisteront essentiellement à la poursuite des opérations engagées telles que l'aménagement de la route de Nîmes (RD14), la continuité des travaux de remise en état et d'accessibilité de nos bâtiments, puis la continuité des travaux d'entretien sur nos différentes écoles. En dépit des contraintes financières, le budget 2024 doit conduire à une accélération volontariste de notre plan de rénovation énergétique des bâtiments.

Niveau des charges et recettes de fonctionnement maîtrisées par le Conseil Municipal :

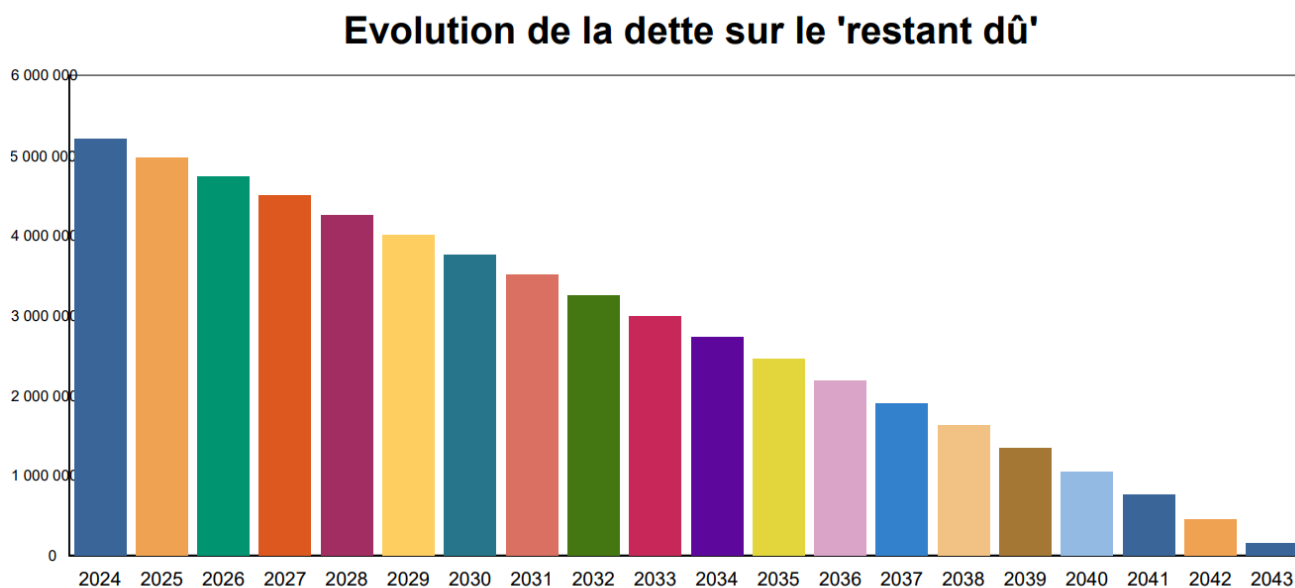
- Pas d'emprunt nouveau
- Niveau des taux d'imposition sur les ménages : gel des taux de fiscalité locale
- **Evolution du budget entre 2023 et 2024**

Compte	Libellé	BP 2023	BP 2024
F	FONCTIONNEMENT		
D	DEPENSE	5056678,75	4946537,03
011	Charges à caractère général	1331362,81	1436643,73
012	Charges de personnel et frais assimilés	1980000	2000000
014	Atténuations de produits	57100	53882
023	Virement à la section d'investissement	868278,74	648756,3
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	214102,25	196046,38
65	Autres charges de gestion courante	497306,62	506680,56
66	Charges financières	93528,33	89528,06
67	Charges spécifiques	15000	15000
R	RECETTE	5056678,75	4946537,03
002	Résultat de fonctionnement reporté	1040137,3	779485,08
013	Atténuations de charges	40000	40000
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	283300	296490
73	Impôts et taxes	169219,8	175149
731	Fiscalité locale	2422541	2537884
74	Dotations et participations	1096195,65	1103903,95
75	Autres produits de gestion courante	5280	11120
76	Produits financiers	5	5
77	Produits spécifiques	0	2500
I	INVESTISSEMENT		
D	DEPENSE	2418755,86	2969727,28
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	41704,78	835622,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	530	530
16	Emprunts et dettes assimilées	228527,74	231967,44
20	Immobilisations incorporelles	16642,4	35560,3
204	Subventions d'équipement versées	128167,03	278942,16
21	Immobilisations corporelles	1773785,5	685161,82
23	Immobilisations en cours	211150,61	901942,82
4581	Opérations sous mandat	18247,8	0
R	RECETTE	2418755,86	2969727,28
021	Virement de la section de fonctionnement	868278,74	648756,3
024	Produits des cessions d'immobilisations	76000	113600
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	214102,25	196046,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	343066,32	1304866,8
	dont 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	148680,55	1031808,28
13	Subventions d'investissement	917308,55	687970
4582	Opérations sous mandat	E	18487,8

Zoom sur la capacité d'épargne



Zoom sur la dette



EVOLUTION DE LA DETTE

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2024	5 202 444.17	231 467.44	76 738.72	0.00	308 206.16
2025	4 970 976.73	234 959.04	73 247.12	0.00	308 206.16
2026	4 736 017.69	238 503.29	69 702.87	0.00	308 206.16
2027	4 497 514.40	242 101.01	66 105.15	0.00	308 206.16
2028	4 255 413.39	245 753.00	62 453.16	0.00	308 206.16
2029	4 009 660.39	249 460.08	58 746.07	0.00	308 206.15
2030	3 760 200.31	253 223.08	54 983.08	0.00	308 206.16
2031	3 506 977.23	257 042.85	51 163.30	0.00	308 206.15
2032	3 249 934.38	260 920.25	47 285.91	0.00	308 206.16
2033	2 989 014.13	264 856.12	43 350.04	0.00	308 206.16
2034	2 724 158.01	268 851.36	39 354.79	0.00	308 206.15
2035	2 455 306.65	272 906.86	35 299.28	0.00	308 206.14
2036	2 182 399.79	277 023.56	31 182.60	0.00	308 206.16
2037	1 905 376.23	281 202.35	27 003.81	0.00	308 206.16
2038	1 624 173.88	285 444.16	22 761.99	0.00	308 206.15
2039	1 338 729.72	289 749.97	18 456.19	0.00	308 206.16
2040	1 048 979.75	294 120.74	14 085.42	0.00	308 206.16
2041	754 859.01	298 557.43	9 648.73	0.00	308 206.16
2042	456 301.58	303 061.03	5 145.12	0.00	308 206.15
2043	153 240.55	153 240.55	862.51	0.00	154 103.06

6 010 020.03